

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



(Photo Landau)

Le nouveau

Wat

De même que la plante tire du sol sa nourriture et la tient en réserve dans sa tige, la charge capillaire du stylo WAT aspire l'encre et se remplit en quelques secondes.

L'encre est ainsi retenue dans un réseau de cellules communiquant entre elles, où l'air peut circuler librement.

Elle peut alors s'écouler régulièrement jusqu'au bec sans être affectée par les variations de la pression atmosphérique ou de la température.

Pas l'ombre d'une tache à craindre, tout au long de 40-50 pages d'écriture!

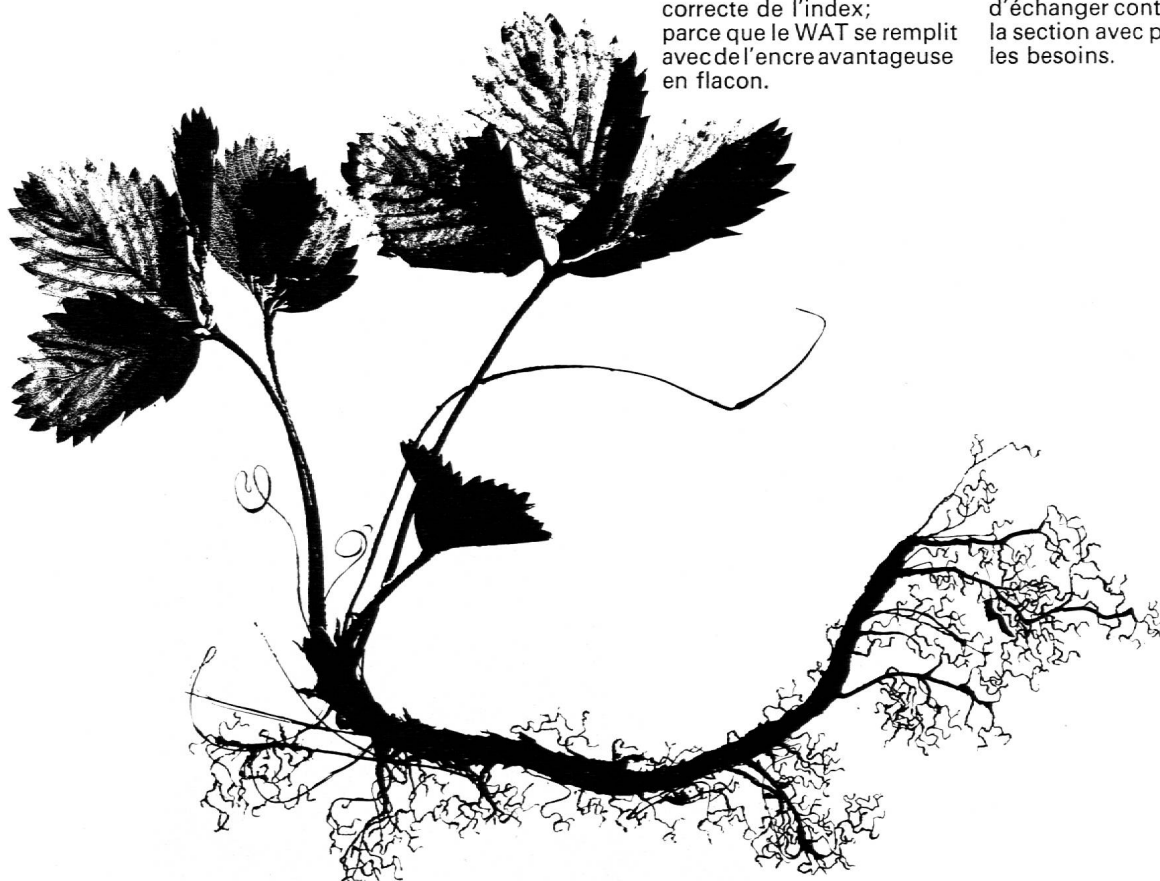
à remplissage capillaire ne tache jamais!

Le stylo scolaire idéal pour tous les degrés:

parce que le WAT ne possède aucun mécanisme; parce que le WAT ne peut jamais faire de taches; parce que le WAT est pourvu d'une crête incrustée qui assure la position correcte de l'index; parce que le WAT se remplit avec de l'encre avantageuse en flacon.

Le stylo idéal en classe:

parce que le WAT est à la fois robuste et adapté à la main des élèves; parce que le WAT ne comprend que 4 éléments faciles à remplacer; parce que le WAT permet d'échanger contre une autre la section avec plume, selon les besoins.



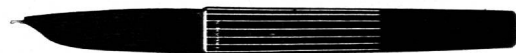
Le WAT résiste longtemps aux maladresses des élèves!

WAT Waterman – le stylo scolaire idéal à fr.15.– seulement (rabais impor-

tants pour commandes collectives) dans toutes les papeteries.

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

K



Wat Waterman

partie corporative

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Réforme de structure de l'école vaudoise

Après la campagne d'information de ces dernières années,
après la distribution du rapport établi par la commission chargée de l'étude de la réforme,
après, tout récemment, les exposés devant les assemblées de sections,

le Comité central reste soucieux de l'information et ceci particulièrement envers nos jeunes collègues ; c'est pourquoi il a pris la décision de rappeler l'essentiel du projet de réforme et de compléter ces extraits par la présentation de quelques « problèmes-clés ».

Car, bien que ce soit une œuvre de longue haleine, c'est une nécessité pour chacun de nous de bien connaître le projet et de pouvoir donner, lorsque nous serons consultés, l'opinion d'un corps enseignant unanime. Il ne faut pas oublier que nous devons prendre des options qui engageront l'école de demain ; nous comprenons d'autant mieux qu'il ne nous est pas possible de rester simple spectateur.

Nous commençons donc aujourd'hui à publier une série d'extraits du « Rapport de la réforme de structure ». Ces articles formeront un tout et nous vous invitons à les conserver.

jfr.

A. EXTRAIT DU RAPPORT

1. Principes

Une structure scolaire est à l'image de la conception qu'on se fait du but de l'éducation, de la fonction sociale et pédagogique que l'on assigne à l'école. Aussi a-t-il paru nécessaire à la commission d'établir des principes de base, qui définissent les exigences auxquelles doit répondre l'organisation à donner à l'école vaudoise.

Ces principes de base sont les suivants :

1. Tous les enfants, sans aucune discrimination, ont droit au développement le plus complet dont leurs aptitudes personnelles les rendent capables.
2. L'accès aux différents niveaux de l'enseignement doit être ouvert à tous, sur la seule base des aptitudes et du travail.
3. L'école doit aider chaque élève à choisir et à suivre la voie scolaire qui convient le mieux à ses aptitudes propres, en instituant une ou des phrases d'observation systématique précédant toute diversification des types d'études.
4. L'organisation scolaire doit avoir la souplesse nécessaire pour permettre à un élève de passer, en cours de scolarité, d'un type d'études à un autre sans trop de difficultés.
5. L'école doit adapter son action aux besoins des enfants, tenir compte de leur psychologie et de leurs caractéristiques individuelles, favoriser l'accès de tous à la culture et répondre aux besoins que cette dernière fait naître.
6. Les adolescents et les adultes qui manifestent le désir et la volonté de poursuivre des études sans abandonner nécessairement leur travail professionnel doivent pouvoir trouver des institutions qui leur permettent de préparer les examens nécessaires dans des conditions matérielles favorables.
7. L'école cherche à s'adapter constamment aux besoins nouveaux de la société sans perdre de vue que son rôle essentiel est de favoriser la formation de la personne humaine.
8. L'école et la société doivent être conscientes du fait que toutes les carrières scolaires et, par conséquent, toutes les professions et tous les métiers bien assumés, revêtent une égale dignité humaine. Ils doivent tous être animés par des élites dont la préparation générale incombe à l'école et la préparation professionnelle aux écoles et aux organisations spécialisées.
9. Les enseignants reçoivent la plus large formation de base commune et une préparation culturelle et professionnelle du niveau le plus élevé possible. Ils ont le devoir de profiter des occasions de perfectionnement qui leur sont offertes pendant leur carrière.
10. L'école vaudoise doit répondre aux besoins du canton tout en recherchant l'harmonisation avec les écoles des autres cantons romands.

à suivre

225 admissions à l'Ecole normale

Les concours d'admission de l'Ecole normale ont eu lieu il y a quelques jours. On a constaté avec satisfaction que le nombre des candidats inscrits, notamment pour les sections d'instituteurs et d'institutrices primaires, était en forte augmentation, non seulement depuis 1950, mais par rapport à l'an dernier.

En 1950, en effet, il y avait 156 candidats pour les classes primaires (instituteurs et institutrices); en 1965, il y en avait 209; en 1966, il y en a eu 230. Ce qui était réjouissant aussi, alors que la féminisation de la profession paraît excessive aux observateurs, c'est que le nombre des candidats masculins, qui était de 64 en 1950, et de 63 en 1965, était de 92 pour le dernier concours.

Pour fonder la décision d'admission sur des considérations plus nuancées que le simple contrôle des aptitudes scolaires, le Département de l'instruction publique a complété, cette année-ci, l'examen traditionnel par un examen psychologique; il portait aussi bien sur les aptitudes mentales que sur la personnalité, les intérêts et motivations. Bien que les résultats de cet examen n'aient été pris en considération, pour cette année, qu'à titre subsidiaire, ils ont été des plus intéressants et des plus utiles.

Le souci du Département de l'instruction publique a été de prendre, de ces candidats inscrits, la proportion la plus élevée qui fût compatible avec le niveau de qualité que l'on doit exiger de futurs membres du corps enseignant. C'est ainsi que, sur les 92 candidats jeunes gens, on en a admis 77; sur les 138 candidates jeunes filles, on en a admis 106.

Quant aux candidates à l'enseignement dans les classes enfantines, leur nombre, ces années dernières, oscillait autour de 80. La seule classe de l'Ecole normale de Lausanne ne permettait d'en prendre qu'une vingtaine; cette année-ci, grâce à la création de la classe d'Yverdon, on a pu en accepter 42.

Au total des trois sections: instituteurs primaires, institutrices primaires et institutrices enfantines, l'Ecole normale a donc reçu, cette année-ci, 225 candidats, alors qu'en 1950 il en avait été admis 80, et en 1965: 182.

Il faut rappeler en outre qu'en automne 1965 on a pu admettre, pour la formation dite rapide, l'effectif de trois classes: 12 jeunes gens et 40 jeunes filles; après deux semestres de formation pédagogique et didactique et de stages, un semestre de stages et remplacements, ils seront, au printemps de 1967, à la disposition de l'enseignement primaire; de plus la réédition d'un cours de formation pour vocation pédagogique tardive est à l'étude.

Ce communiqué appelle de notre part les remarques suivantes:

1. Certes, nous sommes les premiers à nous réjouir du nombre élevé de candidats admis à l'Ecole normale, lors du concours de ce printemps. Nous rappellerons cependant qu'une augmentation des effectifs à l'admission ne doit en aucun cas s'effectuer au détriment du niveau de qualité que l'on est en droit d'exiger de futurs membres du corps enseignant. Il serait dangereux, en effet, que, dans l'intention, louable en soi, de résorber la pénurie de personnel enseignant, on se résignât trop facilement à admettre des candidats aux aptitudes scolaires insuffisantes. Les conséquences d'une telle politique se révéleraient, est-il besoin de la souligner, extrêmement fâcheuses à long terme.

2. Notre surprise a été grande d'apprendre que le Département de l'instruction publique et des cultes étudiait une «réédition» d'un cours pour vocations tardives. Le cours de 1962 est loin d'avoir été une expérience entièrement satisfaisante. D'autre part, la Société pédagogique vaudoise ne peut rester en dehors de l'étude d'un problème qu'elle considère comme vital. C'est pourquoi nous demanderons au chef du département d'y être pleinement associés.

Le Comité central

En note à l'agenda

30 avril 1966, à 14 h. 30, assemblée générale de la Société vaudoise de travaux manuels et réforme scolaire. Collège de Béthusy.

En complément: «L'aventure sous-marine», magnifique film en couleurs commenté par son auteur, M. Ch.-R. Jaquier, de Bussigny

Allocations de résidence

Une inexactitude s'est glissée dans le tableau paru en date du 11 février. Voici la rectification:

PRILLY: mariés (hommes sans enfant, Fr. 1800.— net, par enfant Fr. 112,50 en supplément); célibataires (hommes et femmes), Fr. 1112,50 net.

D'autre part, on nous prie de bien vouloir insérer:

NOVILLE: Appartement dans le collège 4 pièces, cuisine, bains: 80 fr. par mois. Garage à disposition.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Nous organisons une course à ski au Pigne d'Arolla les 30 avril et 1er mai avec renvoi éventuel d'une semaine.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 10 avril auprès de N. Yersin, Verdonnet 14, 1000 Lausanne, tél. 32 22 80.

Le chef technique:
P. Rochat

Croix-Rouge suisse de la Jeunesse

Colonie au bord de la mer

Le séjour aura lieu du 12 juillet au 9 août à KER-FANY (océan) prix tout compris Fr. 320.— par enfant. Le voyage est effectué en car (20 heures) accompagné par du personnel de la Croix-Rouge. Veuillez inscrire vos élèves jusqu'au 15 avril, le nombre de places étant limité.

Croix-Rouge suisse de la Jeunesse
Secrétariat vaudois: 1008 Prilly
1. ch. du Platane tél. 24 60 00
R. Joost.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne.

A. Délai au 2 avril

Arnex-sur-Orbe. Institutrice primaire. Entrée en fonctions: printemps 1966. Appartement à disposition au collège.

Buchillon. Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h. hebdomadaire).
Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Chêne-Paquier. Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h. hebdomadaire). Entrée en fonctions : printemps 1966.

Coppet. Instituteur primaire. Institutrice primaire. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 18 avril 1966.

Oron-la-Ville. Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : printemps 1966.

B. Délai au 6 avril

Chexbres. Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions : 18 avril 1966. Ne se présenter que sur convocation.

Lussey et Villars-Lussey. Maîtresse semi-enfantine avec enseignement des travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 12 avril 1966. L'institutrice doit habiter dans l'appartement qui lui est mis à disposition.

G. B.

Collectivité SPV de la SVRSM

(Nouvelle convention)

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la LAMA (loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents), fixée le 1er janvier 1966, a entraîné une révision de la convention qui lie la SPV et la SVRSM.

Notre collectivité SPV bénéficie désormais d'avantages nouveaux qu'il convient de souligner :

1. Les candidats ne peuvent pas être refusés, tout au moins en ce qui concerne les prestations minimales légales. Toutefois, leur admission peut être assortie de réserves qui tombent automatiquement après 5 ans d'affiliation.

2. Les cotisations des femmes ne peuvent pas excéder de plus de 10 % celles des hommes.

3. La participation de l'assuré est ramenée à 10 % (20 % antérieurement). Elle n'est pas prélevée dans les cas hospitaliers.

4. Tous les médicaments prévus par la loi sont pris en charge par la caisse (à 90 %), y compris les spécialités « hors liste » qui sont, elles, admises jusqu'à concurrence de Fr. 1000.— par année.

5. L'indemnité pour cures de bains est portée de Fr. 10.— à Fr. 12.—.

6. Les prestations en cas de tuberculose sont améliorées.

7. Diverses prestations obligatoires, dont celles pour accouchement, sont augmentées.

8. La finance d'entrée et le stage sont supprimés.

NOUVEAUX TARIFS DES COTISATIONS

(Cotisations mensuelles)

Maladie seule	
	D H 8.—
Hommes	Fr. 9.60 + 1.20
Femmes	10.55 + 1.20
Adolescents	7.— + 1.20
Adolescentes	7.70 + 1.20
Maladie et accidents	
	C G 8.—
Hommes	Fr. 10.55 + 1.60
Femmes	11.60 + 1.60
Adolescents	7.70 + 1.60
Adolescentes	8.45 + 1.60
Enfants	7.— + 1.60

Ces tarifs, qui n'avaient pas été modifiés depuis 1959, ont subi une augmentation modérée, compte tenu des avantages énumérés au début de cet article (notamment la réduction de la participation à 10 %).

La SVRSM se verra obligée de réclamer, dans le courant de mai, un rappel de cotisations pour les deux premiers trimestres ; il n'a pas été possible, en effet, d'incorporer ces montants aux bordereaux du II^e trimestre. Cette augmentation est, au maximum, de Fr. 2.75 par mois pour les hommes et de Fr. 1.80 pour les femmes.

Chaque membre de la col. SPV doit s'assurer pour un minimum de DH 8.— ou CG 8.— qui lui garantit la *gratuité complète* des soins en chambre commune d'un établissement ayant signé la convention vaudoise d'hospitalisation.

H 8.— indique un *complément* d'hospitalisation de Fr. 8.— pour la maladie seule. G 8.— signifie un *complément* d'hospitalisation de Fr. 8.— couvrant la maladie et les accidents.

L'HOSPITALISATION

C'est un des problèmes les plus ardues de nos temps modernes ! Il faut bien distinguer les deux genres d'hospitalisation :

a) En chambre commune

d'un établissement avec lequel la caisse est liée par convention (pratiquement tous les hôpitaux régionaux, l'Hôpital cantonal, St-Loup, Vevey-Providence, Vevey-Samaritains, Hospice de l'Enfance, Pavillon de la Côte).

Dans ces hôpitaux, la caisse assume le *payement de tous les frais* en chambre commune, puisque tous les affiliés de la col. SPV sont assurés pour une indemnité complémentaire de Fr. 8.— au moins.

A ce propos, nous devons à nos collègues une explication :

Durant l'année 1965, tous nos affiliés ont été colloqués en CG 15 ou DH 15.— au minimum pour assurer leur hospitalisation gratuite en chambre commune. La SVRSM payant depuis le début de cette année Fr. 22.— par jour (soit Fr. 7.— de plus) sur les Fr. 30.— exigés par journée de malade, nos membres pourraient être tentés de demander leur « déclassement » en CG 8.— ou DH 8.—. *Nous déconseillons cette modification*, la caisse ayant consenti un fort abattement sur les cotisations ordinaires. Le bénéfice qu'elle fait dans l'assurance complémentaire d'hospitalisation compense le niveau peu élevé des cotisations ordinaires.

En outre, en cas de séjour en chambre privée (clinique par exemple), l'assurance G 15.— ou H 15.— est très insuffisante pour couvrir tous les frais, comme on le verra plus loin.

b) Hospitalisation en chambre privée, semi-privée ou en clinique

Traitement opératoire

Le forfait journalier hospitalier est porté à Fr. 10.— pour les adultes et à Fr. 5.— pour les enfants. L'assuré reçoit *en outre* les frais opératoires calculés selon le tarif médical cantonal, l'assistance (si le médecin n'est pas interne de l'établissement), les frais de salle d'opération (le ¼ de la taxe opératoire) et, sur préavis du médecin-conseil, certaines prestations spéciales telles

que : radiographies, scopies, analyses de laboratoire, ondes courtes, etc, mais au moins Fr. 22.— par jour tout compris. Comme tous nos membres sont actuellement assurés pour un minimum de Fr. 15.— complémentaires ils toucheront au moins Fr. 37.— par jour (adultes) et Fr. 34.— (enfants).

Surveillance médicale

La caisse paie Fr. 22.— net par jour pour adultes et Fr. 19.— net pour les enfants jusqu'à 15 ans. A ces montants s'ajoutent le montant de l'indemnité complémentaire.

En résumé, et pour simplifier, on peut dire que la caisse paie, en cas de séjour en chambre commune la totalité des frais et, en chambre privée Fr. 22.— de base au moins + l'indemnité complémentaire souscrite.

Précisons tout de suite que les séjours en clinique ou en chambre privée d'un établissement hospitalier sont très coûteux et que les prestations ordinaires de la caisse sont loin de couvrir tous les frais, même avec les Fr. 15.— complémentaires assurés. La différence non couverte provient du prix de la chambre qui dépasse fréquemment Fr. 30.— par jour, des notes d'honoraires du chirurgien, du narcotiseur, de l'assistant, qui dépassent largement le tarif médical cantonal et des frais annexes dont la caisse ne prend en charge que le montant fixé dans le même tarif cantonal adopté par le Conseil d'Etat.

Illustrons cette affirmation par un exemple concret et authentique (le malade est assuré en DH 15.—).

Opération de l'estomac

	Factures	Payé par la caisse
Chambre, 15 jours à Fr. 38.—	570.—	150.—
Frais de salle d'opération	165.—	117.—
Pharmacie	182.50	50.—
Frais thérapeutiques	75.50	—
Analyses	78.50	78.50
Radiographies	143.—	143.—
Test sang	13.50	13.50
Frais divers (Henniez, etc.)	19.20	—
Indemnité complém. d'hospit. Fr. 15.— × 15		225.—
Honoraires du chirurgien	800.—	485.55
Honoraires du narcotiseur	175.—	117.—
Honoraires de l'assistant	180.—	156.—
Analyses Institut	70.—	70.—
	2472.20	1605.55

Trois remarques s'imposent :

Le coût de cette hospitalisation en clinique est revenu à Fr. 165.— par jour.

La caisse a payé à cet assuré un montant de Fr. 107.— par jour.

En salle commune, la caisse aurait payé Fr. 30.— par jour, donc 3 1/2 fois moins.

On comprendra mieux, à la lecture de ces chiffres, pourquoi le soussigné a déclaré, à l'assemblée générale de 1965 que, pour n'être pas assuré contre les conséquences financières de la maladie, il faut être riche... ou inconscient.

Fernand Petit

genève

Union des instituteurs

Les membres des 3 sections sont convoqués en

assemblée générale extraordinaire

le **mercredi 30 mars 1966**, à 17 heures à la salle des fêtes du Buffet de la Gare de Cornavin. (Entrée : passage de Montbrillant).

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
2. Communications du Comité central.
3. Discussion du projet de statuts.
4. Propositions individuelles.

Le Comité central.

N.B. Les remarques éventuelles concernant les statuts doivent être présentées par écrit au président avant l'assemblée.

Informations diverses

Projet d'excursion scolaire en avion à Bâle, aller et retour dans la même journée

M. R. Lador, du « Service promotion-ventes » de Swissair a fait part récemment au directeur de l'EP d'un tel projet. Le DIP n'est pas opposé à ce moyen de transport pour autant que le maître ait l'accord écrit des parents de ses élèves.

Prix par enfant (transport gare-aérodrome compris) pour un minimum de 12 écoliers voyageant ensemble : jusqu'à 12 ans : 28 francs ; au-dessus de 12 (étudiant) : 38 francs.

Programme proposé (voyage AR en « Convair Metropolitan »).

- 7.45 Cornavin : service des départs Swissair. A Cointrin en car.
- 8.30 Départ du vol SR 951.
- 9.25 Atterrissage à l'aéroport de Bâle-Mulhouse. En car pour la gare CFF.
- 10.10 Visite du zoo jusqu'à 15.30. Prix : 80 ct. par élève.
- 16.00 Tour de ville en « baignoire » des trams bâlois, avec visite du port (30 min.). Prix : Fr. 1.20 par élève, si 25 participants.
- 19.20 Départ du vol SR 956, pour Cointrin 20.10 et Cornavin.

A qui s'adresser ? A M. Lador pour la réservation des billets, téléphone (022) 31 98 01 (Swissair) et pour le tour de ville bâlois, à M. Wellstein, tél. (061) 33 79 70.

Les instituteurs sont reconnaissants à notre compagnie d'aviation de rendre possible en un jour une telle « course » d'école, et remercient ses dirigeants d'offrir le billet gratuit au maître accompagnant. Il est certain que cette offre séduisante de Swissair sera la bienvenue et que nos écoliers, souvent en l'air, le seront pour de bon en fin d'année.

E. F.

A vendre

piano Favel brun-clair, à l'état de neuf

Fr. 1500.—.

S'adresser : E. Duperret, instituteur, Grandvaux. Téléphone (021) 99 13 53.

Comment parer à la pénurie d'enseignants ?

Le DIP genevois, en collaboration avec l'UFE a présenté le 10 courant une conférence publique de **M. André Chavanne**, à laquelle avaient été invités autorités et groupements curieux d'entendre le responsable de l'IP traiter de ce sujet brûlant.

Les associations professionnelles des corps enseignants primaire et secondaire, sollicitées d'une manière pressante par l'UFE de présenter un exposé sur la question, avaient délégué leur président respectif à cette conférence-débat. Au lieu de présenter ces derniers, le président de l'UFE oublia purement et simplement leur existence et la demande de collaboration qu'il leur avait adressée avant tant d'insistance quelque temps auparavant, par la voie de Mme Grobet...

Bien qu'un document écrit eût été remis aux journalistes présents, la presse du lendemain n'en a eu que pour l'exposé de M. Chavanne, les points de vue des instituteurs et des maîtres secondaires n'étant pas dignes de figurer dans les colonnes de nos grands quotidiens. Comme si la pénurie ne les concernait pas !

Voici donc le texte que notre président, **J.-J. Maspéro**, avait rédigé, soumis au CC et lu à l'aula, le 10 mars, en troisième position, derrière MM. Chavanne et Della Santa. C'est dire que l'attention des auditeurs devait être déjà bien émoussée...

E. F.

1. Causes de la pénurie

Depuis plus d'un quart de siècle, dans les pays occidentaux, la profession d'instituteur a perdu peu à peu de son prestige. Cette dévalorisation morale se manifeste bientôt par un recrutement insuffisant. Rien ne pressait ! C'est la réponse qu'on a faite dans tous les cantons romands à des pédagogues mal payés qui réclamaient un salaire décent et des conditions de travail meilleures. On a attendu, pour leur rendre justice enfin, — et dans une certaine mesure seulement — que la loi de l'offre et de la demande joue en leur faveur. Or, il est grand temps maintenant de rattrapper le retard, de ne plus se contenter de prendre conscience du problème, mais d'agir, de proposer des remèdes pratiques. Nous n'insisterons donc pas tant sur les causes de la pénurie que sur les mesures permettant éventuellement de l'enrayer.

Pourquoi ce désintéressement ? Un grand nombre de carrières mieux rémunérées ou conférant un plus grand prestige sont ouvertes aux jeunes. A une époque de haute conjoncture économique, la tentation est grande de préférer aux satisfactions de l'enseignement, une situation plus élevée matériellement et socialement. Cela nous rappelle que les premières écoles sont nées près des cathédrales. Les moines ne vivant pas toujours en contemplation, instruisaient leurs ouailles. Or, si l'on peut considérer que le maître actuel a un sacerdoce, il ne faudrait pas lui attribuer obligatoirement l'esprit de désintéressement des moines. Il convient donc de faire face à la concurrence de professions demandant une formation semblable et réservant des responsabilités équivalentes en s'assurant que la situation matérielle et sociale de l'enseignant est au moins aussi bonne.

2. Revalorisation morale

La pénurie actuelle appelle donc une revalorisation matérielle et également morale. C'est en voyant vivre des professeurs ou des maîtres d'école que l'on peut être attiré ou repoussé par cette carrière. Un être équi-

libré, épanoui attire. Or, il faut bien admettre que la fatigue nerveuse, l'insatisfaction, se lisent trop souvent sur nos visages. **Cette profession est éprouvante au point de vue psychologique. La résistance nerveuse, la résistance mentale, affective de l'enseignant exige un très haut degré de tension psychologique.** C'est pourquoi l'allègement des tâches de certaines fonctions, celle de maître principal par exemple, de même qu'une plus grande souplesse dans l'attribution des congés professionnels (année sabbatique) seraient de nature à ranimer l'enthousiasme de chacun.

Les possibilités d'avancement, de promotion professionnelle n'existent pratiquement pas. C'est un facteur d'insatisfaction qui n'est pas à négliger. Malheureusement, une promotion appelle des critères de choix difficiles à déterminer. La mesure du rendement professionnel, autrement dit la mesure de la valeur d'un instituteur ou une appréciation du résultat final sont néfastes à l'enseignement et injustes pour les maîtres ; les conditions de travail étant trop différentes d'une classe à l'autre. **Aussi faut-il rechercher une sorte de promotion par l'intérêt et par la confiance que l'autorité scolaire doit accorder au personnel enseignant.**

Les fonctions de maître principal, de maître d'application pourraient devenir de réelles promotions. Le maître se spécialisant dans une discipline, consacrant du temps à l'élaboration d'un manuel ou à l'étude d'un problème scolaire important devrait jouir de certains avantages comme cela se fait dans le secteur privé. Les autorités scolaires ont tout intérêt à solliciter l'avis et le concours des maîtres à l'occasion de décisions importantes. **De la simple information, il faut passer à la cogestion.**

C'est par vocation que bien des maîtresses enfantines enseignent dans le degré enfantin et non pas parce qu'elles ne possèdent pas les titres nécessaires à l'enseignement primaire ou même secondaire — puisque quelques-unes d'entre elles possèdent une licence —. C'est par goût que l'instituteur désire s'occuper de la classe d'âge se situant entre 10 et 15 ans. Son passage au cycle d'orientation ne change en rien cette option.

3. Mesures proposées

Nous venons de proposer quelques mesures tendant à rendre la profession plus attirante :

- Assurance d'une situation matérielle soutenant la concurrence d'autres professions.
- Amélioration des conditions de travail par l'allègement des tâches de certaines fonctions, par l'obtention de congés professionnels.
- Introduction de la notion de promotion professionnelle dans l'enseignement.

Examinons maintenant les moyens d'information propres à **favoriser le recrutement**. Nous pensons en effet qu'il est absolument nécessaire de **mieux faire connaître notre profession** dans différents secteurs de la vie actuelle de façon à atteindre un public toujours plus vaste. C'est pourquoi il conviendrait **d'étendre l'information** qui est déjà faite actuellement au niveau de la division supérieure, **à la fin de la 3^e année du cycle d'orientation**. C'est souvent au moment où la scolarité obligatoire est terminée que les adolescents envisagent le choix d'une profession. Ces entretiens pourraient également être suivis de visites de classes au travail dans différents degrés, aussi bien enfantins que primaires. Voir des enfants en classe, assister éventuellement à des leçons, s'entretenir avec une institutrice ou un instituteur vaut mieux qu'un exposé théorique.

Le plus grand soin étant voué à l'information des jeunes, il convient aussi d'analyser la cause de démissions des maîtres en exercice. Si, à première vue, il ne semble pas possible de « récupérer » les instituteurs démissionnaires, il apparaît clairement que de nombreuses institutrices ont quitté l'enseignement pour élever leurs propres enfants. Actuellement, un congé maximum de 3 ans est accordé dans ce cas. **Il est certain que de nombreuses institutrices démissionnaires reprendraient une activité si un délai plus long était admis. Ne pourrait-on pas rappeler ces anciennes institutrices ?**

Quant à l'enseignement enfantin, on sait qu'il souffre d'une grave pénurie de maîtresses brevetées. **On ne saurait trop insister sur l'importance de la tâche et par là de la formation pédagogique des maîtresses enfantines.** N'oublions pas que c'est au niveau de la petite enfance que se forme l'intelligence. C'est au début de l'âge scolaire que se pose avec le plus d'acuité le problème de l'apprentissage. **Nous pensons que seules les maîtresses enfantines régulièrement formées peuvent dominer ces problèmes.** Il faut ajouter enfin que c'est bien souvent à l'école enfantine que se détectent toutes les anomalies du développement de l'enfant (dyslexie, troubles du langage, du comportement).

L'ouverture de nouvelles classes d'enfants de 4 ans aggrave le problème du recrutement dans le secteur

enfantin. Nous demandons depuis 10 ans la création de véritables jardins d'enfants équipés en conséquence et dirigés par un personnel ayant la formation appropriée et des statuts distincts de ceux des maîtresses enfantines. L'urgence du problème du recrutement ne doit pas dissimuler la nécessité de former un personnel enseignant qualifié. C'est pourquoi certaines mesures envisagées pour augmenter quantitativement ce personnel semblent dangereuses parce qu'elles portent préjudice au recrutement normal. C'est donc ce recrutement normal et les moyens de le favoriser qui doivent retenir l'attention. D'où nécessité de revaloriser moralement et matériellement la profession plutôt que d'abaisser les exigences du recrutement. Nécessité de toujours mieux faire connaître la profession. Nécessité pour les enseignants de ne pas rester figés dans un monde en plein mouvement, de modifier peu à peu le climat de notre école populaire. Nécessité pour nous enseignants, de prendre toujours conscience des responsabilités de plus en plus lourdes qui nous incombent et d'accomplir notre devoir avec joie. Alors seulement nous n'aurons plus besoin de parler de revalorisation morale : elle s'imposera d'elle-même ; ni de pénurie parce que notre belle profession exercera un attrait certain.

J.-J. Maspéro
président UIG.

neuchâtel

District du Val-de-Travers

Comité de section pour 1966 : présidente : Marie-Madeleine Coulot, Couvet ; vice-présidente : Henriette Troesch, Buttes ; secrétaire : Fred. Siegenthaler, Couvet ; caissier : Georges Muller, Couvet ; délégué au CC : Gérard Bouquet, Buttes ; suppléant : François Bourquin, Travers.

G. B.

District de Neuchâtel

Extraits du rapport du président. L'assemblée générale administrative a eu lieu le 24 février. Le président C. Zweacker évoque, dans son rapport, la vie de sa section durant l'année.

Activités. Sous la conduite de M. A. Ischer, inspecteur, une quarantaine de collègues se sont rendus dans le Jura français, à la découverte de la source du Lison, de celle du Verneau, de la grotte Sarrazine.

En octobre, soixante-trois collègues participent à une soirée d'information sur « l'enseignement programmé ». Les conférenciers, MM. Philippe Muller, professeur de psychologie à l'Université de Neuchâtel, et Gilbert Métraux, du Service de recherches du DIP du canton de Genève, ont fort intéressé les assistants, attirant leur attention sur un nouveau et vaste domaine de l'ensei-

gnement. La section a également organisé une visite de l'exposition « Saint-Blaise et son école ».

Comité. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'année. Le président se plaît à relever l'excellent esprit qui y règne. En dehors des séances, les contacts personnels de membre à membre sont nombreux.

Effectif. La section de Neuchâtel compte 130 membres. L'effectif a augmenté de quarante membres par rapport à fin 1964. Le fait de pouvoir parler au nom de tout le corps enseignant primaire est, pour les dirigeants, très agréable, et donne aux interventions un poids incontestable.

Affaires cantonales. La liaison avec le Comité central est assurée par R. Duckert. La section de Neuchâtel a soumis au CC trois propositions visant à attirer l'attention des parents sur leurs responsabilités éducatives.

Projets. Parmi les nombreux projets du comité pour 1966, citons une excursion d'une demi-journée au mois de juin suivie d'une agape, ainsi que des séances d'information relatives à des questions pédagogiques. L'organisation de la Fête de la jeunesse à Neuchâtel fera l'objet d'une discussion. Le comité s'efforcera de développer l'esprit d'association.

En conclusion, Claude Zweacker souhaite voir les membres de la société encore plus nombreux et plus unis, malgré les différences de tempérament et les divergences de vues.

G. B.

jura bernois

Cours préparatoire pour porteurs d'un certificat de maturité

Placé sous la direction de M. Edmond Guénat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, ce cours s'est terminé par les examens réglementaires vendredi, 11 mars.

Ceux-ci ont été réussis par tous les candidats, dont voici la liste : Amstutz Andrée, Cerneux-Veusil ; Boilat Jean-Michel, les Breuleux ; Bouille Marlise, Bienne ; Cramatte Geneviève, Porrentruy ; Gigon Chantal, Porrentruy ; Houriet Colette, Tramelan ; Joly Maurice, Tramelan ; Keller Pierre, Courtelary ; Liengme Isabelle, Evillard-sur-Bienne ; Montandon Myriam, Por-

rentruy ; Rothenbühler Edgar, Porrentruy ; Surdez François, Delémont.

Nous souhaitons plein succès à ces futurs maîtres et maîtresses secondaires dans leurs études et dans leur carrière.

Précision

Dans le compte rendu de l'assemblée de la Société pédagogique jurassienne du 19 février dernier paru dans le No 8 de l'« Educateur », il y a lieu de rectifier, dans le paragraphe 2 du chapitre « Une affaire peu claire » :

« A ce propos (celui du vicariat), le directeur de l'Ecole normale de Porrentruy déclare que son inquiétude est d'autant plus fondée que M. le directeur de l'Instruction publique lui-même déclarait, lors de la session du Grand Conseil de septembre 1965, et en réponse à deux députés qui proposaient d'inclure un vicariat dans les études d'instituteur, qu'une telle mesure lui paraissait extrêmement dangereuse et qu'on risquait ainsi de tuer dans l'œuf le recrutement des écoles normales. »

Remous autour de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant

Depuis quelques semaines, les commentaires vont bon train à propos de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant, certaines dispositions envisagées n'ayant par l'heur de plaire, mais pas du tout, aussi bien aux enseignants qu'aux responsables de l'enseignement primaire. Comme nous avons déjà fait connaître notre opinion sur ce sujet, nous relaterons seulement maintenant les débats qu'ont suscités les innovations contenues dans la loi qui sera soumise au peuple prochainement, le 17 avril.

Assemblée extraordinaire de la SPJ

Le Comité central de la Société pédagogique jurassienne, au vu de la situation présente, avait jugé nécessaire de convoquer diverses personnalités de l'enseignement à une importante assemblée extraordinaire qui s'est tenue à Moutier, le samedi 12 mars, sous la présidence de M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavan-nes. Assistaient notamment à la séance le président et le secrétaire de la Société des instituteurs bernois, les directeurs des écoles normales jurassiennes, les instituteurs-députés jurassiens — leur petit nombre n'a pas manqué de surprendre —, les inspecteurs primaires, les présidents des sections jurassiennes de la SIB, les membres du Comité de la SPJ, le président de la Commission du brevet primaire et les membres jurassiens au Comité cantonal SIB.

L'ordre du jour ne comportait qu'un seul point, une discussion concernant la nouvelle loi sur la formation des enseignants. De longs propos furent tenus ; l'on chercha à dégager les avantages et les désavantages de la situation proposée par le législateur, à connaître et établir les raisons de la modification de la loi au sujet des remboursements des études et du temps d'obligation d'enseigner, à envisager et prévoir les conséquences des nouvelles dispositions.

Les termes de vicariat ou de compagnonnage s'avèrent tout d'abord impropres, mais l'on est bien contraint d'y recourir car l'on ne possède aucune autre

terme pour désigner ce temps de pré-enseignement. Il semble que le « vicariat » soit le résultat d'une évolution qui s'est faite — assez brusquement, il est vrai — sur la base d'un certain courant de la population qui pense que des abus d'une liberté ont été commis dans la situation actuelle. Il s'agit ici avant tout du malaise qu'éprouvent des petites communes à renouveler incessamment leurs instituteurs (raison d'isolement) ou à ne voir leurs régents que sporadiquement (service militaire). De sorte que l'institution du « vicariat » semble être une concession à l'opinion publique, une concession des enseignants que les membres de la Commission parlementaire ont jugé comme étant un moindre mal.

Les nombreux orateurs qui prirent part au débat ne manquèrent pas de relever les multiples inconvénients qui résulteraient du « vicariat ». Beaucoup y voient une atteinte à la liberté, la naissance d'une situation d'insécurité et d'ambiguïté, un handicap supplémentaire pour le recrutement, une baisse de prestige des écoles normales et une diminution du rôle qu'elles ont et qu'elles doivent jouer, un motif nouveau qui va à l'encontre de tous les efforts que l'on fait pour redorer le blason de la profession. L'on ne pense pas que cette solution soit prise pour le bien du corps enseignant et de son recrutement. De sorte que, de la longue discussion qui eut lieu, se dégagèrent assez nettement une opposition due principalement à l'institution du « vicariat », mais aussi à l'officialisation des cours spéciaux, autre disposition nouvelle inquiétante.

Aucune décision officielle n'a été prise, ni aucune résolution votée. Mais soit les sections — plusieurs l'ont déjà fait —, soit la SPJ elle-même prendront certainement position après le 28 mars, date à laquelle aura lieu à Berne une vaste réunion groupant tous les présidents des sections du canton et le Comité directeur de la SIB.

Résolution de la section d'Ajoie

Jeudi 10 mars se sont réunis à Boncourt les membres de la section SIB d'Ajoie. La matinée avait été consacrée à la visite des usines Peugeot, à Sochaux, mais la partie administrative eut lieu au Restaurant de la Locomotive, sous la présidence de M. François Rossé, instituteur à Boncourt. La bienvenue de la Municipalité fut adressée par M. François Bourquenez, adjoint au maire, avant que le président ne présentât son rapport d'activité de la section durant l'année 1965. Après qu'il eût été rendu un dernier hommage aux membres disparus, M. Rossé adressa de vives félicitations à M. Aimé Chapuis, instituteur, pour ses 40 ans d'enseignement, et des vœux de longue retraite à Mmes Wahl, institutrice, et Marthe Crelier, maîtresse secondaire, ainsi qu'à M. Emile Aegerter, professeur. Au chapitre des mutations, il est pris connaissance de quatre démissions, tandis que neuf nouveaux membres sont admis. Les comptes furent approuvés sans autre. Trois membres du comité voyaient leur mandat arriver à échéance ; pour les remplacer, il fut fait appel à MM. Abner Sanglard, instituteur à Fontenais, Gérard Chiquet, instituteur à Ocourt, et à Mme Bélet-Schwarz, institutrice à Montignez. Puis M. Raymond Beuchat fit rapport sur la question de la fusion de l'Ecole bernoise avec le Journal de la Société suisse des enseignants ; l'assemblée se prononcera toutefois ultérieurement sur ce sujet.

A l'unanimité, l'assemblée se prononça pour le maintien du statu quo quant à la distribution de trois bulletins de notes annuellement. Elle prit cette décision

après avoir notamment entendu M. Pierre Henry, maître d'application à Porrentruy, qui s'étonna que l'on revienne sur une question sur laquelle chaque synode s'était déjà prononcé en 1960 et, de surplus, peu de temps après la publication de l'ordonnance du Conseil exécutif du 28 septembre 1965.

M. Rossé aborda ensuite le point principal de l'ordre du jour, la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant. Il exposa les innovations légales prévues, puis ouvrit une discussion au cours de laquelle l'on essaya d'envisager ce qu'il adviendrait si la loi était acceptée.

Finalement, à l'unanimité des membres présents (plus de 80), la résolution suivante fut votée :

« La section d'Ajoie de la Société des instituteurs bernois, réunie en synode le 10 mars 1966 à Boncourt :

- prend position contre le « vicariat », importante innovation introduite dans la loi, sans que la SIB ait pu donner son avis ;
- approuve à ce sujet les démarches du Comité central ;
- estime cette innovation injuste, parce que limitée aux seuls instituteurs et institutrices ;
- repousse le « vicariat », faute de renseignements préalables au sujet de son but réel et de son organisation ;
- estime que seules les écoles normales doivent être responsables de la formation des instituteurs et des institutrices, et repousse de ce fait la légalisation des cours accélérés. »

Synode de la section de Bienne-La Neuveville

104 membres du corps enseignant de Bienne et du district de La Neuveville ont participé à l'assemblée synodale du samedi 12 mars qui s'est tenue à l'école secondaire de Madretsch sous la présidence de M. Henri Berberat, maître secondaire. Parmi les invités, l'on notait la présence de M. Jean-Roland Graf, directeur des écoles, et de M. Albert Berberat, inspecteur.

Après les habituelles mutations, l'assemblée procéda au renouvellement partiel du comité ; M. André Schwab, instituteur à Bienne, fut notamment élu président de section. Le nouveau comité sera ainsi composé : M. André Schwab, Bienne, président ; M. Michel Lehnher, Bienne, vice-président ; M. Jean-Claude Guillaume, La Neuveville, secrétaire des verbaux ; Mlle Hélène Wust, Bienne, secrétaire-correspondante ; M. Jean Ruthener, Bienne, caissier ; Mme Arlette Erard-Boillat, M. Nods et M. Marcel Cattin, Bienne, assesseurs. MM. Féralime et von Allmen, de Bienne, furent désignés comme vérificateurs des comptes, Mme Jeanprêtre et MM. Lucien Chevolet et Jean-Pierre Zaech délégués à la SIB et Mlle Aubert membre de la commission paritaire.

La suppression de l'un des bulletins scolaires donna lieu à un échange de vue assez large. Malgré l'avis du comité qui préconisait le maintien des trois bulletins, l'assemblée, par 40 oui contre 15 non, se prononça pour la suppression d'un bulletin.

En février dernier, tous les enseignants ont reçu, à titre d'essai, deux numéros de l'« Ecole bernoise » jumelée à la « Schweizerische Lehrerzeitung » et cette initiative sera reprise au cours des trois prochaines années. M. Adrien Perrot, ancien président de la SPR, tint à rele-

ver que la solution proposée par la SIB est désavantageuse pour le corps enseignant jurassien qui a tout à redouter d'une perte d'influence et d'une menace de majorisation ; il s'agit d'un marché où la langue française lui semble perdante. La discussion sur ce sujet de fusion ne fut toutefois suivie d'aucun vote. Pas plus d'ailleurs que celle qui s'engagea sur la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant. M. J.-R. Graf en tant que député, fit l'historique de la question et se déclara favorable au projet qui sera présenté au peuple. M. Berberat, inspecteur, se prononça dans le même sens, alors que M. Villars, instituteur à Bienne, se montra étonné de l'indifférence manifestée par la majorité des collègues pour un problème qui touche tout de même de très près la profession.

Avant de lever la partie administrative, le président adressa des félicitations à Mlle Suzette Perrin et à MM. André Paroz et Francis Bourquin qui ont fêté leurs 25 ans d'enseignement.

L'assemblée se termina par une conférence de M. Gilbert Métraux, de Genève, sur l'enseignement programmé.

Opposition de la section de Courtelary

Le synode d'hiver de la section SIB de Courtelary a réuni une centaine d'enseignants sous la présidence de M. Roland Stähli, instituteur à Tramelan, au chef-lieu du district. Parmi les invités, l'on notait la présence de MM. Jean Chausse, Henri Liechti, inspecteur secondaire, Albert Berberat, inspecteur primaire, Marcel Rychner, secrétaire central de la SIB, Willy Sunier, préfet, Langel et Widmer, représentants de la commune et de la paroisse.

Les différents points à l'ordre du jour furent rapidement traités. L'on enregistra six admissions et trois démissions. Mme Leroy et MM. Otto Borruat et S. Chopard furent remplacés au comité par Mlle R. Crevoisier et MM. M. Barraud et C. Jeandupeux. M. Galli fut désigné comme délégué à la SIB en remplacement de M. Dätwiler. La fusion de l'« Ecole bernoise » avec la « Schweizerische Lehrerzeitung » fut admise sans autre.

Un échange de vue très approfondi eut lieu à propos de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant. De nombreux membres prirent part à la discussion qui fut suivie du vote d'une résolution ainsi conçue :

« La section du district de Courtelary de la SIB réunie en assemblée synodale le 17 mars 1966, après avoir pris connaissance de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant, qui sera soumise en votation populaire le 17 avril prochain, et après avoir entendu différents rapports,

- déclare être favorable à toute intention justifiée de compléter la formation professionnelle des enseignants ;
- constate que la pénurie a été défavorable à la dite formation en provoquant, par exemple, la sortie anticipée des normaliens et des normaliennes ;
- regrette que des innovations aussi importantes que le vicariat (art. 15 et 16) aient été introduites sans consultation de la SIB et des organes responsables des écoles normales ;
- estime ces innovations injustes parce que limitées aux seuls instituteurs et institutrices primaires ;

- redoute que les nouvelles dispositions ne soient préjudiciables au recrutement des futurs élèves des écoles normales ;
- constate l'insuffisance de renseignements au sujet de l'organisation du vicariat ;
- estime que les écoles normales existantes sont qualifiées pour former les futurs instituteurs et institutrices ;
- repousse la légalisation des cours accélérés (art. 1, 2^e al., et 12) ;

- craint les effets des dispositions de l'art. 13, 1^{er} al. (autorisation des communes à ouvrir et à administrer des sections d'écoles normales indépendantes ou rattachées à des écoles moyennes supérieures) ;
- approuve les démarches du Comité central de la SIB au sujet de la nouvelle loi. »

Après l'assemblée administrative, le Dr Jean Chausse, de Moutier, commenta avec humour un voyage à travers l'Islande, en s'accompagnant d'admirables clichés.
A. F.

divers



Un pressant appel

Soutenez le « Crapaud à lunettes ». — Nous recevons de notre collègue A. Morard, délégué UIG au comité consultatif et de contrôle des journaux d'enfants, un appel pressant. Si « Cadet Roussel » peut vivre grâce à ses abonnés, son aîné, qui vit encore sa période de rodage, pose de graves soucis financiers, bien qu'il réponde à une nécessité, comme le prouve le volumineux courrier qui parvient à la rédaction. Morard est intervenu pour que l'administration de ces journaux obtienne des subventions plus importantes et plus régulières des DIP romands et de Pro Juventute. Et il a raison de nous secouer également. Je le cite :

« ...Et dire que **si dans chacune des 6000 classes du Pays romand où il est adressé, 3 élèves prenaient un abonnement, il n'y aurait plus de problème.**

» A une époque où chacun critique la néfaste influence de la mauvaise littérature enfantine, **il est regrettable que des maîtres, sans avoir vraiment lu et analysé le contenu du journal, s'en désintéressent** et sont la cause indirecte des soucis dans lesquels se débat la rédaction... Il faut que le corps enseignant soit conscient de la part importante qu'il peut prendre dans la réclame en classe afin d'assurer des abonnements plus nombreux à ce journal... Cette propagande ne coûte rien, ne prend que peu de temps une fois par année et peut aider le « Crapaud à lunettes », qui répond vraiment à un besoin, à surmonter ses difficultés. »

Merci à Morard dont l'appel sera sûrement entendu !
E. F.

L'Ecole libre publique de Fribourg **demande** pour l'automne 1966 un

instituteur

(pour le IV^e degré, 7^e-9^e classe)

Salaire : Officiel plus indemnité de résidence.

Semaine de 5 jours.

Les intéressés, désirant travailler dans une région bilingue, peuvent adresser leurs offres, ainsi que les documents habituels, à la Direction cantonale de l'instruction publique, à Fribourg.

L'EXACTITUDE EST LA POLITESSE... DES SAVANTS

Depuis longtemps, la seconde a cessé d'être une unité de mesure assez précise pour les savants ; ils comptent le temps en millisecondes (un millième de seconde) et même en microsecondes (un millionième de seconde).

Ils en sont venus aujourd'hui à évaluer certains phénomènes en **nanosecondes**, c'est-à-dire un milliardième de seconde. Pour comprendre ce que cette unité représente, il suffit de rappeler que l'électricité se déplace à la vitesse de la lumière, soit environ 300 000 kilomètres à la seconde : en une nanoseconde, l'électricité se déplace de 30 centimètres. Ainsi, un homme avançant d'un pas chaque nanoseconde, ferait dix fois le tour de la terre en une seconde.

La nanoseconde a de multiples applications pratiques. En Californie, par exemple, une entreprise d'électronique produit des diodes au silicium, minuscules appareils électroniques qui ouvrent ou ferment un courant électrique en une demi nanoseconde. Equipé de ces nouvelles diodes, les grands ordinateurs résolvent beaucoup plus rapidement les problèmes qui leur sont posés.

Cependant, si précise que soit cette unité de mesure, on ne peut en déterminer la durée sans connaître d'abord celle de la seconde. La vitesse de rotation de la terre n'étant pas uniforme, les savants ont abandonné l'ancienne référence astronomique (la seconde étant la 86 400^e partie d'une journée, c'est-à-dire d'une révolution de la terre sur elle-même), au profit de la vitesse de vibration des atomes de césium, qui est invariable (9 192 631 770 cycles/seconde) et permet de mesurer le temps avec une grande précision. Au « Massachusetts Institute of Technology », le césium a été utilisé pour la construction d'une « horloge atomique » qui peut marcher pendant 3000 ans sans avancer ou retarder d'une seconde. — (Informations UNESCO).

PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances. Egalement échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinloopen, professeur d'anglaise, Stetweg 35 - CASTRICUM, Pays-Bas.

2 systèmes différents de remplissage en un seul stylo - le nouveau JiF

**muni d'une plume
souple bien visible!**

Le stylo scolaire JiF -
dernière création de
Waterman - fait en réalité
d'une pierre deux coups!

En premier lieu, le JiF se
charge au moyen de la
cartouche flexible
Waterman n° 23 à
grande capacité.

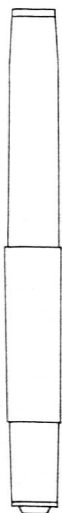
**Il ne coûte alors que
fr. 9.50.**

C'est là un stylo scolaire
vraiment avantageux, sur-
tout si vous profitez des
gros rabais dont bénéficient
les commandes collectives.

En second lieu - si vous
préférez employer de l'encre
économique en flacon -
le JiF peut se remplir auto-
matiquement au moyen du
mécanisme JiF-Matic.

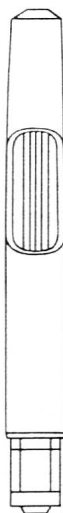
Equippé pour les deux systè-
mes de remplissage et
tout prêt à répondre indif-
féremment aux préférences
individuelles, le JiF ne
coûte que fr. 12.50.

avec la cartouche
Waterman n° 23.



Le stylo JiF fonctionne

une pression du doigt
suffit pour faire le plein.



ou avec de l'encre en
flacon, s'il est équipé du
mécanisme de remplissage:

JiF - garni d'une plume
souple bien visible!

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

Waterman

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-
vous.

Hauterive

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS DE SECRÉTARIAT en 2 et 3 langues
COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2e année à l'Ecole supé-
rieure de commerce et à l'apprentissage commercial
administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr. ès sc. économiques, Lic. ès sc. pol.
B. Bieri, Dr en droit.



partie pédagogique

Le métier: problème des jeunes

De toute évidence, la théorie du métier commence au premier échelon de l'enseignement, soit à l'école primaire. Là, il n'y aurait « pas de problème », selon le cliché du jour. Et pourtant ?...

Il est vrai que l'enseignant dispose d'un bon plan d'études, dont l'ampleur est à la mesure des conceptions modernes de l'enseignement. Ce que du reste nos inspecteurs scolaires ont fort bien compris, et ils ont la sagesse de ne pas exiger de leurs subordonnés qu'ils le suivent servilement. Considérons le plan d'études un peu comme une loi. Mais, il y a « l'esprit des lois », et pensons que l'apôtre des Gentils, puis Montesquieu — aux conceptions fondamentales diamétralement opposées — étaient pourtant tombés d'accord, du moins tacitement, pour dire : « La lettre tue et l'esprit vivifie ». Par ailleurs, nous disposons de manuels perfectibles sans doute, mais d'une valeur didactique d'honnête moyenne. Quant à notre petite armoire du « Matériel vaudois », elle fait le bonheur des physiciens et chimistes en herbe. Merci à ceux qui l'ont conçue et à ceux qui l'ont voulue !

Conclusion : nous avons tout pour bien faire. Pourtant, ni la valeur de l'enseignant, ni les moyens dont il dispose, ne peuvent éluder ce principe, aux conséquences presque inéluctables : chaque enfant qu'on lui envoie est une terre nouvelle à travailler, une pâte neuve à façonner ; les capacités intellectuelles, morales et physiques, varient de l'un à l'autre, tout comme les lignes de la main. C'est bien sûr un lieu commun, mais dont les conséquences peuvent être extrêmement graves, si ce n'est désastreuses, pour l'avenir de l'enfant. Désastreuses, si l'on s'obstine à ne considérer que les premières. Cependant, pour celles-ci, pour ces trop adulées capacités intellectuelles, les parents et le maître se doivent, par un travail acharné si besoin est, de les développer le mieux possible, chez l'enfant où elles seraient déficientes. L'écolier, intellectuellement faible, peut exiger d'eux cette constante sollicitude : c'est son droit sacré. Malheureusement, la nature veut qu'il n'en use guère... Mais là, là alors, que les parents et l'éducateur emploient et déploient leur autorité, leur belle jugeotte d'adulte, qui doit suppléer au jugement nécessairement inexistant, informe ou faux de l'enfant intéressé. A ce propos, laissez-moi vous dire la juste pensée du philosophe Emile Cartier, dit « Alain » : « L'enfant vous sera reconnaissant de l'avoir forcé, mais il vous méprisera de l'avoir amusé. »

De grâce, qu'on n'ait plus dans les familles et les écoles cette pitoyable catégorie de « cloches », de « bons à

rien », qui font singulièrement penser aux 80 millions d'« intouchables » hindous. Une classe quelque peu homogène n'est-elle pas la meilleure récompense de celle ou de celui qui la dirige ? Fournir à tous un bagage élémentaire minimum n'est-il pas le but premier de l'école primaire ? Pousser les très, et même moyennement doués ? Nous le ferons volontiers, encore avec force encouragements et aide pour leur ascension à l'enseignement du deuxième degré. Mais Dieu nous garde de le faire jamais au détriment des faibles !

Parmi ces soi-disant « faibles », n'y aurait-il pas, comme on dit chez nous, du « bois » pour faire d'excellents ouvriers à métier manuel ? Pourquoi refouler ces adroits de leurs mains, ces merveilleux bricoleurs ? Mais... il y a le hic : les cours professionnels. Là, non chez les très compréhensifs professeurs qui s'y vouent, mais selon les barèmes officiels, l'intellectualisme a encore la cote haute. Le non-scolaire est refoulé : tant pis s'il lui prend la fantaisie d'aller grossir le contingent des bandes noires. D'autre part, remarquez qu'à ce stade les travailleurs étrangers sont plus favorisés que les autochtones : plusieurs de ceux-là, en dépit de leurs connaissances scolaires pour le moins rudimentaires, empochent des salaires d'ouvriers, voire de contremaîtres, alors que ceux-ci doivent se contenter d'une paie de manœuvre et ignorer totalement la perspective de pouvoir s'établir une fois à leur compte. Pourquoi ces deux mesures ? et justement à un moment si crucial de l'évolution de notre démographie nationale.

Que peuvent, entre ces forces occultes d'un étatisme envahissant : l'intéressé No 1 : l'apprenti ou l'apprentie ? les intéressés No 2 : les parents ?

Sans compter que les instances officielles ne se privent guère de froisser ou de décourager celui-là ou ceux-ci : l'apprenti révèle-t-il quelque faiblesse dans l'Intellectualité — en fait, il a passablement bafouillé dans la rédaction de sa lettre d'affaires et a sué inutilement sur un problème-rébus —, le rapport, dûment envoyé aux parents, dira : déficience mentale. On n'a pas daigné voir ses mains agiles œuvrer sur le fer ou le bois qu'il aime tant ! Et c'est l'inexorable : « inapte au métier envisagé. »

Pour conclure, notre qualité d'enseignants primaires nous incite à lutter de toutes nos forces contre cette fameuse « évolution » — on ne peut plus rétrograde — qui a pour objectif la promotion matérielle d'une petite moitié des humains, et nous travaillerons, avec l'énergie que Dieu nous donnera, à l'épanouissement spirituel et à la décence matérielle de tous.

Ls. P.

Savent-ils vraiment lire ?

Plusieurs de nos élèves vont bientôt nous quitter pour l'enseignement secondaire. Les jeux sont faits. Nous aurons tout mis en œuvre, nous les instituteurs, pour préparer ces enfants aux rigueurs d'un régime nouveau. Mais notre sérénité ne nous interdit pas de faire le point... à propos, par exemple, de la lecture,

technique de base qui sera primordiale dans le monde abstrait où devront évoluer ces élèves qui achèvent leurs classes primaires.

L'importance de la lecture échappe à certains de nos collègues, qui considèrent comme suffisantes les notions acquises au degré élémentaire. L'inventaire qui suit va

les aider à dresser un bilan et nous permettre de préciser les objectifs d'un enseignement par trop délaissé et de comparer nos exigences avec ce qu'il faut entendre par « savoir lire ».

I. QU'EST-CE QUE « SAVOIR LIRE » ?

L'élève qui sait lire « réagit correctement aux symboles imprimés ». Cette définition n'est malheureusement valable que par sa concision. Elle ne nous est d'aucun secours pour déterminer la limite de nos exigences.

L'élève qui sait lire n'a pas seulement maîtrisé un certain nombre de mécanismes concernant sa vitesse de lecture silencieuse ou à haute voix et son niveau de compréhension, mais il a également appris à **utiliser** ces automatismes pour étudier dans n'importe quelle branche et pour satisfaire ses propres intérêts. On peut ainsi classer les buts d'un enseignement de la lecture en trois niveaux : **apprendre à lire, lire pour apprendre et lire pour son plaisir.**

1. Apprendre à lire

À la fin de l'école primaire, l'élève doit avoir contracté un certain nombre d'habitudes qui conditionnent l'ensemble de ses apprentissages ultérieurs :

- Il lit avec une position correcte, sous un éclairage suffisant, en tenant son texte à une distance et avec une inclinaison adéquates.
- Il a pris l'habitude de mouvements oculaires corrects. Il ne saute pas de lignes, revient très rarement en arrière.
- Son débit est rapide. Son regard s'arrête en moyenne quatre à cinq fois par ligne.
- Il lit non pas mot à mot, mais par tranches significatives.
- Il recherche le sens des mots inconnus en recourant au contexte, à l'étymologie ou aux ouvrages de références.
- Il maîtrise le sens de phrases toujours plus complexes.
- Sa lecture lui permet de répondre à des questions spécifiques.
- Il est capable d'identifier et de comprendre l'idée principale d'un texte.
- Il peut évoquer l'ordre séquentiel des événements décrits.
- Tout en ayant saisi le plan de l'auteur, il est capable de retenir des détails.
- Il respecte avec précision les consignes qu'il a lues et qu'il doit exécuter immédiatement.
- Il est capable de juger la valeur d'un texte.
- Lorsqu'il lit à haute voix, il est détendu et procure du plaisir à ceux qui l'écoutent. Le phrasé est correct, la ponctuation est respectée, le volume de la voix est normal.

2. Lire pour apprendre

- L'élève qui sait lire a appris à localiser les documents utiles. Il sait se servir d'un dictionnaire, d'une table des matières, d'un fichier de bibliothèque.
- Il sait choisir les documents dont il a besoin en fonction de critères objectifs.
- Il sait adapter sa vitesse de lecture au but qu'il veut atteindre.

- Il sait organiser ce qu'il a lu, en dégagant les grandes lignes et en résumant l'information.
- Il a non seulement appris à comprendre un texte, mais sait lire toute information non verbale, présentée sous forme de table, de carte, de schéma, de graphique, etc.

3. Lire pour son plaisir

- L'élève qui sait lire peut satisfaire ses goûts et ses besoins dans les domaines qui l'intéressent personnellement.
- Il aime lire pendant ses moments de loisirs.
- Il développe des goûts plus variés, plus évolués et plus raffinés pour la lecture.
- Il aime lire à haute voix pour divertir autrui.
- Il développe son aptitude à choisir des textes d'après leur valeur littéraire.

Les points qu'on vient d'énumérer ne constituent pas un idéal ou les conséquences de facteurs plus ou moins fortuits, mais bien une série d'objectifs qu'il s'agit de viser pour eux-mêmes, par des exercices spécifiques. Nos collègues déjà initiés aux concepts de l'instruction programmée auront d'ailleurs reconnu en cette liste une « analyse de tâches » prête à l'emploi.

Bien que ces ambitions ne puissent pas être toutes réalisées avant la fin de la scolarité obligatoire, la responsabilité de l'école primaire demeure ici considérable. Si nous tendons à enfler démesurément le contenu de certains enseignements — l'orthographe, par exemple —, c'est en grande partie parce que les connaissances spécifiques qui s'y rattachent sont facilement mesurables. Au contraire, la lecture fait figure de parent pauvre parce qu'il est beaucoup plus difficile de sanctionner son rendement et parce que nous avons manqué jusqu'à présent des moyens nécessaires pour un entraînement systématique à la compréhension et à la vitesse, entraînement qui doit permettre à nos élèves de passer moins brutalement de « l'apprendre à lire » au « lire pour apprendre ». Témoin cet élève de onze ans, premier de sa classe qui, au stand de l'éducation de notre récente Exposition Nationale, restait comme hébété devant un appareil à manipuler, implorant le secours de son institutrice pour qu'elle lui montre ce qu'il avait à faire, sans avoir l'idée de lire les instructions en lettres d'un centimètre qu'il avait sous les yeux. Témoin encore ce garçon de treize ans qui annonçait le récit — pourtant palpitant — de l'expédition de Lindberg à travers l'Atlantique. Témoin enfin la manière expéditive avec laquelle la majorité des adultes « lisent » telle circulaire ou tel mode d'emploi.

Un niveau de lecture insuffisant constitue l'obstacle principal à tout enseignement individualisé. Les programmeurs le savent bien. Sur 100 élèves, 80 se classent de la même façon en lecture et en orthographe. Pour résoudre un problème d'arithmétique, les élèves doivent commencer par lire un énoncé. Si les directives de nos plans d'études devaient être plus précises et plus explicites, c'est bien dans le domaine de la lecture aux niveaux moyen et supérieur. Les efforts que nous tenterons dans ce sens porteront leurs fruits dans **toutes** les autres branches.

Mais les revendications qui précèdent ne se justifient que si elles s'accompagnent de solutions concrètes. Il est à souhaiter que les indications qu'on va lire nous montrent qu'en face d'un objectif aussi vague, en apparence, que la compréhension et la vitesse de lecture, nous sommes moins démunis que nous le croyons.

II. ENTRAINER A LA COMPRÉHENSION

Dans la classification des objectifs pédagogiques élaborée sous la direction de Benjamin Bloom¹, la notion de compréhension est subdivisée en trois classes de conduites : la **transposition**, l'**interprétation** et l'**extrapolation**.

Au niveau de la **transposition**, l'élève exprime une donnée sous une forme équivalente, en faisant correspondre à chaque élément un terme déjà significatif pour lui. L'**interprétation** exige en plus un réarrangement des idées dans une nouvelle configuration d'ensemble. Cette fois, les données ne sont plus traitées isolément, mais considérées dans un système de relations. L'**extrapolation** exige la maîtrise des niveaux précédents. Ici, l'élève énonce les conséquences possibles des événements décrits. Ses conclusions s'étendent au-delà des données. En plus d'un entraînement à l'extrapolation proprement dite, il convient de faire connaître aux élèves les limites d'une telle extension, et de leur apprendre à estimer le degré de probabilité des résultats prédits.

Dans la mesure du possible, les exercices de compréhension portent sur ces trois niveaux. Ils visent à l'acquisition d'un ensemble de réactions correctes au contact d'un mot, d'une phrase ou d'un paragraphe, ensemble qui constitue une méthode générale d'approche d'un texte, par opposition à une suite incohérente d'exercices imaginés à partir d'un passage déterminé. Ce sont les **actions** exécutées par l'élève sur un texte, et non le contenu de ce texte, qui servent de point de départ pour le choix des exercices.

1. Le sens des mots

La progression va s'ordonner du simple au complexe, du terme à la phrase, puis au paragraphe, au texte entier pour finir.

Pour commencer, une série d'exercices vont habituer l'élève à s'arrêter aux mots nouveaux. La rencontre d'un terme inconnu déclenche alors le recours à un ou plusieurs moyens d'investigation, soit, dans l'ordre :

- La confrontation du mot nouveau avec l'expérience personnelle et les connaissances antérieures. Les élèves seront invités, par exemple, à employer le terme dans une autre phrase, à trouver un exemple ou un synonyme, ou tout simplement à dire à quoi ce mot les fait penser.
- La recherche du sens dans le contexte.
- L'analyse étymologique du mot, par l'identification de la racine, du préfixe ou du suffixe.
- La recherche de la définition dans le dictionnaire. En plus d'un entraînement à la manipulation proprement dite de cet instrument de travail, les élèves apprendront à choisir, parmi les définitions proposées, celle qui convient au contexte et, le cas échéant, à chercher successivement tous les termes employés dans la définition d'un mot, jusqu'à ce que cette définition ne contienne plus que des termes familiers. Enfin, le recours au dictionnaire ne doit pas devenir automatique ; il ne se justifie que lorsque les trois moyens précédents n'ont pas abouti.

2. Les unités significatives

Des activités variées vont habituer l'élève à lire par tranches significatives ; on peut, par exemple :

- présenter un texte où ces unités sont espacées ou séparées par un trait vertical (voir phrase suivante),
- demander aux élèves / de séparer eux-mêmes, / par un trait, / les tranches significatives,
- exercer la recherche rapide de l'antécédent d'un pronom ou d'une unité qui fournit la réponse à une question précise,
- au moyen d'un tachystoscope ou d'un simple projecteur, entraîner les élèves à lire rapidement des groupes de mots présentés sur film fixe et visibles dans un temps très court (de $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{50}$ sec.),
- entraîner la lecture à haute voix, en séparant bien les unités.

3. Compréhension d'un paragraphe

Plusieurs types d'exercices vont entraîner les élèves à aborder un paragraphe avec méthode :

- La recherche de la phrase la plus importante.
- L'identification de la **fonction** de chaque phrase. Par exemple, les élèves diront si une phrase présente des détails, souligne l'importance d'une idée, fournit une explication supplémentaire, présente un contraste ou répète une même idée en d'autres termes.
- L'identification d'une phrase qui ne va pas avec le contenu du paragraphe.
- La recherche du meilleur titre pour un paragraphe.

4. Comprendre un texte entier

Cette fois, on pourra demander aux élèves :

- d'identifier le plan de l'auteur,
- d'identifier les termes de transition entre deux parties,
- de rédiger une phrase exprimant l'idée principale de chaque paragraphe, puis de relier ces phrases entre elles.

L'exercice qui précède conduit tout naturellement à la rédaction du **résumé** d'un texte. Un entraînement progressif consiste à étudier d'abord un résumé déjà élaboré, puis à se familiariser avec un système hiérarchique de numérotation ; les élèves sont ensuite appelés à remplir certaines parties seulement d'un résumé lacunaire ; enfin ils rédigent un plan complet, en ne donnant d'abord que les titres des idées principales, qui seront en fin de compte transformés en phrases reliées par les termes de transition adéquats.

III. LA VITESSE DE LECTURE

Notre vitesse habituelle de lecture reste bien en deçà des possibilités humaines. Il existe des cours où, par une éducation systématique des mouvements de l'œil, des adultes apprennent à lire cinq fois plus vite que d'habitude. L'exemple de John Kennedy, qui dépouillait quotidiennement plusieurs dizaines de journaux, est célèbre.

Toutefois, un tel entraînement n'est efficace que si le niveau de compréhension est normal. En outre, il s'agit moins d'apprendre à lire aussi rapidement que

possible que d'adapter sa vitesse au but visé. Le lecteur choisira un rythme différent s'il se propose de résumer, de mémoriser, de relever des détails, ou de revoir un texte, par exemple. Il utilisera les techniques dites d'« écrémage » (skimming) chaque fois qu'il désirera trouver une référence ou se faire une idée générale d'un texte.

1. Les mouvements de l'œil pendant la lecture

L'entraînement à la lecture rapide porte directement sur les mouvements oculaires, qui peuvent être enregistrés grâce à un appareil spécial, l'ophtalmoscope. On peut aussi les observer facilement au moyen d'un texte imprimé sur un carton, au centre duquel on a percé un trou de deux millimètres environ. On observe le lecteur, dont le visage est bien éclairé, au travers de cet orifice, en maintenant le carton verticalement devant soi.

Le regard du lecteur progresse par saccades de gauche à droite, par déplacements extrêmement rapides entrecoupés de pauses, de moments de fixation. La lecture est rapide dans la mesure où les fixations et les régressions sont peu nombreuses. L'entraînement consiste donc à forcer le lecteur à saisir le maximum d'information en une seule fixation, tout en éliminant les mouvements désordonnés. Le tableau ci-dessous, emprunté à Harris² (page 512) présente, à différents niveaux, le nombre moyen de fixations dans une tranche de 100 mots (colonne a), le nombre de régressions (colonne b) et la vitesse moyenne de lecture silencieuse, en mots par minute (colonne c).

Quelques normes pour la vitesse de lecture silencieuse

	a Fixations par 100 mots	b Régressions par 100 mots	c Vitesse en mots/min.
Degré :			
I	250	60	55
II	200	50	90
III	175	40	115
IV	140	30	168
V	125	25	190
VI	120	23	200
VII	115	21	210
Gymnase	93	17	295
Université	80	10	325

2. Exercices de lecture rapide

Dans les cours de lecture accélérée, quatre types d'exercices sont habituellement pratiqués : la correction de mouvements oculaires défectueux, la présentation, au tachystoscope, de mots toujours plus longs dans un temps toujours plus réduit, la lecture, sur film, à une vitesse contrôlée de 300 à 500 mots à la minute, et la lecture intensive, fortement motivée, où l'élève entre en compétition avec lui-même.

a) Elimination des défauts

A moins de troubles physiques manifestes, les mouvements incorrects de l'œil ne constituent pas des défauts en soi et sont à considérer comme des symptômes. L'examen de telles anomalies conduit le plus souvent à la constatation de troubles relevant de la

compréhension. Dès le 3^e degré, il s'agira de supprimer tous les gestes « parasites » qui nuisent à une lecture silencieuse et vraiment interiorisée. On invitera l'élève qui remue les lèvres en lisant à placer sur sa bouche, verticalement, son index ou un crayon ; on éliminera le chuchotement en demandant à l'élève d'appuyer légèrement deux doigts de part et d'autre de son larynx ; plus tard, il faudra habituer l'élève à ne plus suivre le texte avec son doigt. Certains exercices de rythme ou au moyen d'un « cache » incliné et abaissé progressivement peuvent contribuer à persuader l'élève qu'il peut éviter les régressions ou un passage maladroit d'une ligne à l'autre.

b) Les moyens mécaniques

L'utilisation d'un appareillage complexe pour éduquer la perception d'un texte présente un attrait certain, mais l'efficacité de ces moyens coûteux n'a pas encore été démontrée. Ces dispositifs obligent l'élève à lire toujours plus rapidement, mais le transfert dans la situation normale, où l'élève redevient libre d'avancer à son rythme, reste problématique.

c. La lecture intensive

Les meilleurs résultats obtenus jusqu'à présent l'ont été avec des séries de textes soigneusement gradués et étalonnés, accompagnés d'un questionnaire de compréhension. La possibilité qu'a l'élève d'enregistrer continuellement ses résultats et de les confronter avec une norme ou les performances accomplies par d'autres entretient puissamment sa motivation. Notons qu'il existe plusieurs formules pour exprimer le niveau de difficulté d'un texte. Celle de Flesch, par exemple, tient compte de la longueur des mots et des phrases³.

IV. POUR LA PRODUCTION RATIONNELLE D'UN MANUEL

Pour parvenir aux fins proposées dans cet article, chaque maître ne peut pas, pour lui seul, en artisan, réunir, choisir, étalonner les textes, puis élaborer les exercices et les épreuves de contrôle, délivrer ensuite le matériel nécessaire à chacun des élèves, selon leurs besoins individuels, tout en suivant les progrès, en prodiguant l'aide et les conseils nécessaires à l'élève particulièrement retardé et en encourageant les initiatives personnelles.

Un enseignement efficace de la lecture exige un matériel élaboré scientifiquement, en équipe, et sans cesse remanié, grâce à la coopération de tous les utilisateurs. Pour bâtir l'Ecole romande, les réformes administratives sont nécessaires, mais insuffisantes. Sa vitalité va se mesurer dans les réalisations communes de ses maîtres. Saisirons-nous l'occasion qui nous est offerte ?

Gilbert Métraux, Genève.

RÉFÉRENCES

- ¹ BLOOM ; *Taxonomy of Educational Objectives*
McKay Co., Inc., New York, 1956.
- ² HARRIS ; *How to Improve Reading Ability*
Longmans Green and Co., Inc., New York, 1940, 633 p.
- ³ FLESCHE ; *Journal of Applied Psychology*
Vol. 32, 1948, p. 221-233.

Méthode globale et écriture script

L'infatigable lutteur qu'est Robert Dottrens vient d'enrichir la littérature pédagogique de deux ouvrages qui ne manqueront pas, comme presque tout ce qu'il a publié jusqu'ici, de susciter une saine controverse¹. Celui qui dirigea de 1928 à 1952 la première école expérimentale de Suisse, celle du Mail à Genève, y fait état de deux expériences qu'il conduisit et qui, les aînés d'entre nous s'en souviennent, soulevèrent d'interminables discussions pas toujours amènes : l'enseignement de la lecture par la méthode globale et l'introduction de l'écriture « script ».

Le premier des deux volumes, présenté sous forme de dialogue entre l'auteur et une mère inquiète, constitue un plaidoyer particulièrement vivant pour la méthode globale qui s'oppose à la fois, on le sait, à la méthode syllabique de nos pères et à la méthode phonétique en honneur aujourd'hui.

Notre intention n'est pas de rouvrir le dossier. Si les autorités genevoises prirent en 1954 la décision d'interdire l'emploi de la méthode globale, elles avaient leurs raisons, et peut-être la remise en question du problème par M. Dottrens leur donnera-t-elle l'occasion de les exposer. Mais il faut reconnaître — en toute objectivité et en la plus complète absence de préjugés — que la méthode globale en lecture semble répondre aux mêmes facteurs psycho-pédagogiques qui font prôner aujourd'hui la méthode directe pour l'apprentissage des langues vivantes et, « mutatis mutandis », celle des nombres en couleurs dans l'initiation aux grandes lois du calcul.

La méthode globale reviendrait en honneur avant que passe notre génération que nous n'en serions pas autrement surpris.

Le deuxième ouvrage fait l'apologie de l'écriture « script », celle qui utilise pour la lettre manuscrite la forme simplifiée du caractère imprimé. Objet de vives louanges au début, parce qu'elle supprimait pour l'enfant l'inutile effort d'apprendre à reconnaître à la fois deux tracés pour la même lettre, l'écriture « script » fut de plus en plus combattue. Trop lente, disaient certains, impersonnelle et fade, reprochaient d'autres. Maître de grands élèves, nous avons trop peu d'expérience en ce domaine précis pour prendre parti. Mais pour avoir corrigé des centaines et des centaines de manuscrits de jeunes gens, comme expert aux examens de recrues, force nous est de reconnaître que les élèves formés à ce graphisme schématique et précis ont gardé à vingt ans une écriture lisible et nette, tandis que les autres...

Remercions Robert Dottrens de ne pas jeter le manche après la cognée, et de faire rebondir un débat d'où ne manquera pas de sortir un regain d'intérêt pour ces apprentissages fondamentaux qui conditionnent si fortement l'avenir scolaire de l'enfant.

R.

¹ Deux volumes in-16 jésus :

I. L'enseignement de la lecture, 168 pages, Fr. 8.40.

II. L'enseignement de l'écriture, 148 pages, Fr. 8.40.

Editions du Scarabée, 3, rue de la Montagne Sainte Geneviève, Paris (V°).

Sur l'importance sociale de l'orthographe

Les « propos du sans-grade » parus dans l'« Educateur », N° 7, du 22 février 1966, appellent, selon moi, quelques commentaires, réflexions et mises au point. Qu'on me permette donc de donner ici, succinctement au reste, mon avis sur certaines questions soulevées dans cet article.

D'abord, pourquoi cette préférence pour le « joyeux cordonnier, habile et consciencieux » que l'on oppose au « lugubre ingénieur sans talent » ? Qu'est-ce qui autorise à ces généralisations ? Quant à ceux qui, par parti-pris, couvrent les temps passés de louanges et dénigrent ce qui est moderne, rappelons-leur qu'il n'y a plus d'apprentis cordonniers depuis que les chaussures sont fabriquées dans des usines conçues et dirigées par des ingénieurs. En revanche, il n'y a jamais eu autant de souliers dans les magasins. Enfin, libre à ceux qui préfèrent aller pieds nus de critiquer.

L'article cité, du « Figaro littéraire », nous confirme un fait intéressant et révélateur : il n'est pas nécessaire de savoir l'orthographe à la perfection pour fréquenter l'Université, partant pour accéder aux plus hautes situations sociales et politiques. Et ceci devrait nous amener à nous poser cette question : quelle est l'utilité des leçons d'orthographe que nous donnons à nos élèves ?

Eveiller l'intelligence des enfants ? Allons donc !

L'orthographe est affaire de mémoire. Ne reposant sur aucune base logique, elle ne peut former des esprits logiques.

Donner à l'enfant un outil indispensable ? Partiellement. Les adultes qui doivent écrire beaucoup disposent généralement de plusieurs ouvrages qui suppléent à leurs défaillances de mémoire, qui savent pour eux.

Pour moi, après une longue réflexion et beaucoup de lectures, j'en suis arrivé à la conclusion que l'orthographe servait surtout à trier les élèves, et à former des cancre. Je sais : vous allez protester, chers collègues, de toute la vigueur de votre dévouement, de votre conviction. Personne, ici, n'est en cause. Mais les faits sont là.

Nous parlons beaucoup de revalorisation de notre profession. Quelles sont les causes de sa dévalorisation ? Peut-être bien une certaine aliénation de l'instituteur devant ces divinités, immuables et sacrées, que sont les matières enseignées, le contenu de notre enseignement. Nous avons une grande liberté concernant les méthodes. Nous sommes étroitement limités quant aux notions enseignées. Il nous est déconseillé d'essayer de comprendre l'évolution des choses, et les maîtres qui nous ont formés ne nous ont rien dit sur la façon dont l'orthographe, par exemple, s'est fixée, et pourquoi nous

avons à dépenser pour l'acquérir ou la répandre tant de sueurs. Nous sommes les dociles gardiens d'une tradition ; modernes vestales, nous conservons un feu qui ne réchauffe peut-être plus personne.

L'orthographe officielle, branche principale qui nous sert à classer, déclasser, sélectionner, primer, rebuter, cataloguer nos élèves, a été fixée par des gens soucieux avant tout de séparer les classes sociales. Ceux qui l'ont codifiée ont toujours, ayant à choisir entre deux graphies ou deux règles, opté pour la plus compliquée.

L'orthographe n'a une réelle importance qu'à l'école primaire : durant les 5 premières années, elle sélectionne ; ensuite, elle sert à persuader les élèves évincés de l'Ecole secondaire qu'ils ne savent rien.

Car il est très important d'enfoncer dans le crâne de ceux pour qui les portes sont fermées, qui n'accéderont jamais aux professions les plus lucratives, aux positions honorifiques, aux plus hautes charges, que l'obstacle ne se trouve pas ailleurs qu'en eux-mêmes. Ce qui est faux : nos cancre sont les produits de notre système éducatif. L'orthographe, dans les dernières années de la scolarité primaire, rend humble, soumis, crétin même. Ceux qui n'auront passé que par le degré primaire hésiteront toute leur vie à prendre une plume. Ils seront écrasés par le sentiment de leur ignorance. (Alors que des gens sans plus d'intelligence remplissent chaque semaine les colonnes du « Figaro », et d'autres hebdomadaires.)

Et notez encore que la connaissance de l'orthographe n'est utile que pour obtenir un poste subalterne : Napoléon l'ignorait totalement, mais il avait engagé des secrétaires.

Cette sélection n'est pas valable pour tous : il y a quelques années, j'avais dans ma classe l'élève le plus faible en orthographe qui se puisse imaginer. Il vient néanmoins d'obtenir son bac. En passant par un institut, puisque son papa avait les moyens de payer. L'orthographe barre donc l'accès aux études pour les enfants des classes les moins favorisées. Pour les autres, c'est une bagatelle.

Soutenir l'opinion exprimée par le « Figaro », c'est donc vouloir, sciemment, s'opposer à la démocratisation de l'enseignement, pour conserver à certains individus seulement les privilèges de la culture. Or nous devons lutter, nous autres membres du corps enseignant, pour que les facultés réelles de chaque enfant soient reconnues et mises en valeur, pour que toutes les formes d'intelligence soient honorées. Et s'il est contraire aux intérêts particuliers de certains que les gens doués accèdent aux plus hautes fonctions, ces intérêts particuliers sont en contradictions avec l'intérêt de tous. Nous avons besoin de médecins, d'architectes, de techniciens, d'ingénieurs.

Puisque tous ne sont pas égaux devant l'orthographe, puisque cette branche peut être fatale aux uns, alors que d'autres en ignorent quasi impunément les règles, nous devrions revoir notre position dans ce domaine. Donner moins d'importance à la dictée lorsqu'il s'agit de fixer l'avenir des élèves, en s'attachant d'avantage à déceler l'intelligence de l'enfant, ses facultés d'expression, d'imagination, de raisonnement logique.

Je ne puis, dans le cadre d'un article si bref, faire le tour de ma pensée. Encore moins du sujet. Le ton que j'adopte est volontairement polémique, pour susciter votre réflexion. D'autres que moi, et bien plus compétents, ont étudié avant moi ce problème. Pour ceux que cela intéresse, je les renvoie à Marcel Cohen, « Grammaire et style », Editions sociales, 1954, ainsi

qu'aux autres publications de cet auteur. Ou encore au « Projet pour la réforme de l'enseignement » publié par la commission Langevin-Wallon en 1947. Sans vouloir révolutionner l'orthographe, examinons plutôt quelle en est l'importance sociale, et réfléchissons. Je ne vous propose nullement une « orthographe fonétique », mais un assouplissement de notre jugement, une révision de l'échelle des valeurs. Sans illusion d'ailleurs, car, comme le dit le philosophe Helvetius : « Dans tous les pays et sous tous les régimes, l'art de former les gens est tellement lié à la forme de gouvernement qu'il est peut-être impossible de transformer l'un sans changer l'autre ».

E. Broillet,
La Chaux-de-Fonds.

Divers

Printemps ou automne ?

Nous l'Avoyer et Conseil de la ville de Berne,

A tous nos Ministres, Baillifs consistoriaux et maîtres d'école, comme aussi tous nos bien-aimés subjects de notre Pays de Vaud

...Le commencement de l'école sera annuellement à la Saint-Gall¹ et la fin au premier d'avril... Mais ceux qui sont plus grands et capables de travailler aux champs entreront en l'école le premier de novembre et sortiront un peu plus tôt que les petits, s'efforçant de tant plus pendant le dit temps de profiter aux lettres.

Les maîtres d'école seront aussi autorisés sans contredit des pères de châtier les enfants par la verge, ce qu'ils sauront faire médiocrement et de bonne manière...

¹ 16 octobre.

(Ordonnance souveraine concernant les écoles, 1676).

Etre jeune

La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur le confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années, on devient vieux parce que l'on a déserté son idéal. Les années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme. La préoccupation, le doute, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui lentement nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la mort.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande comme l'enfant insatiable : « et après ? ». Il défie les événements et trouve de la joie au jeu de la vie.

*Vous êtes aussi jeune que votre foi
Aussi vieux que votre doute
Aussi jeune que votre espoir
Aussi vieux que votre abattement.*

Vous resterez jeune tant que vous resterez réceptif : réceptif à ce qui est beau, bon et grand, réceptif aux messages de la nature, de l'homme et de l'infini.

Si un jour votre cœur allait être mordu par le pessimisme, rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard.

Général MacArthur

Un enfant est né infirme

La polio (paralysie infantile) a fondu sur lui dès sa naissance. Pendant la période aiguë de la maladie, les parents ont passé par des alternatives de désespoir, de révolte et d'anxiété. Ils ont vécu un choc émotionnel intense.

Le calme revenu, ils ont compris que l'ambiance familiale influe d'une manière dont on ne saurait trop souligner l'importance, sur le développement physique, intellectuel et affectif du bébé. Conjointement, ils ont tout fait pour créer l'atmosphère qu'il fallait pour préparer la très longue période de rééducation fonctionnelle dont la durée demande infiniment de courage et une extrême patience tant des parents que de l'enfant.

Certaines mères ont tendance à se montrer hyper-protectrices. Leur objectif immédiat est de ne pas tourmenter un enfant si durement éprouvé. Elles freinent, autant qu'elles le peuvent, le travail indispensable du kinésithérapeute — en vue de la réadaptation fonctionnelle — prétendant que ce trop grand effort fatigue l'enfant et le fait souffrir. Elles s'opposent aussi très souvent à une intervention chirurgicale orthopédique reconnue urgente par le médecin. Enfin, d'accord avec le mari, elles décrètent une suspension du traitement.

Elles ne se rendent pas du tout compte qu'elles compromettent gravement l'avenir du petit enfant en ce faisant et en continuant à le « protéger » pendant des

années, en le tenant à l'écart de petits camarades, en le traitant toujours de bébé, alors qu'il a largement dépassé ce stade.

C'est un devoir essentiel de la part de père et mère que d'aider leur petit handicapé à comprendre peu à peu qu'il est infirme et qu'il lui faudra, sa vie durant, composer avec l'infirmité. Surtout, ne pas lui cacher la vérité qui éclatera tôt ou tard.

Certains parents arrivent à résoudre seuls les nombreux problèmes de l'enfant qui grandit, mais beaucoup d'entre eux ont besoin de parler de leurs soucis à quelqu'un. Les uns recherchent les Associations de parents d'enfants infirmes, d'autres s'adressent tout simplement à Pro Infirmis. Les assistantes, familiarisées avec les questions d'invalidité et d'infirmité chercheront chemins et moyens pour arriver au meilleur résultat possible.

Pro Infirmis a pris à cœur d'approfondir son travail dans ce secteur pour réaliser à l'intérieur de la famille l'une des conditions les plus importantes à l'application des mesures de réadaptation : le développement harmonieux du petit infirme dans une atmosphère de protection et d'indépendance.

Pro Infirmis, vente de cartes du 21 mars au 21 avril 1966.

Compte de chèques postaux romand : 10-258 Lausanne.

Poèmes de Pâques

LE LAPIN

*Mille herbes tissent
Les chemins
De touffes lisses
Douce à mes mains.*

*Ce matin
L'herbe a penché
C'est le lapin
qui a bougé.*

*Fleur de printemps
Fais tes pétales
au gré du temps
De l'aube pâle.*

*Ce matin
L'arbre est fleuri
C'est le lapin
Qui a souri.*

*Dans le jardin
Un bout de queue
Un nez luisant
Deux yeux curieux.*

*Ce matin
Un pas dansant
C'est le lapin
Qui m'aime bien.*

RONDE

*Les lapins font la ronde
Des cachettes et des nids d'oiseaux,
Ils glissent leur patte blonde
Dans le secret de mes châteaux.*

*J'entre dans la ronde
La plus amusante du monde,
Celle des œufs masqués de fleurs,
Les œufs aux cent mille couleurs.*

*Voici la ronde enchantée
De mes mains largement ouvertes,
Mes mains à la découverte
D'une merveille emmitouflée.*

CHANSON

*Pendant que tout dort,
Oiseau si gentil,
Fais place en ton nid
Pour mes lourds trésors.*

*Lapin sautillant,
Ouvre ton terrier
Au plus ravissant
Des paniers d'osier.*

*Touffe de violettes
Que voilà bien prêtes
Pour une cachette
A mon cœur en fête.*

Danielle Berger.

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écopier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écopier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre « thermic ».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc tous les jours au premier appel.

le *nouveau* Pelikano

A telle enseigne...
...un bon renom. La Banque Cantonale Vaudoise dont les conceptions modernes s'appuient sur une longue tradition, est à même de résoudre, au mieux de vos intérêts, tous vos problèmes financiers.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Collège protestant romand

La Châtaignerie

1297 Founex-Vaud

internat de garçons / 10 à 19 ans / Externat mixte

Préparation à la MATURITÉ FÉDÉRALE de tous types

Directeur : Y. Le Pin

Tél. (022) 8 64 62

Bibliothèque
Nationale Suisse
Montreux 1

3000 BERN

Deux assurances
de bonne compagnie

Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents